
CONSEIL D'ADMINISTRATION**RÉUNION DU 9 OCTOBRE 2023**

**2.3 APPROBATION DES OBJECTIFS POURSUIVIS PAR L'OPERATION
ET DES MODALITES DE LA CONCERTATION PREALABLE A LA
MODIFICATION DE LA ZAC TRIANGLE DE GONESSE (95)****DELIBERATION**

Le conseil d'administration de Grand Paris Aménagement,

Vu le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 modifié relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement modifié par décret n°201-777 du 5 mai 2017 et notamment son article 8 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment ses articles L. 321-29 à L. 321-36 relatifs à Grand Paris Aménagement et R. 321-1 à R. 321-22 relatifs aux organismes d'exécution dont Grand Paris Aménagement,

Vu les articles L 103-2 et suivants du code de l'urbanisme,

Vu l'article R.311-12 du code de l'urbanisme,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EPA Plaine de France en date du 9 décembre 2011 autorisant l'établissement EPA Plaine de France à prendre l'initiative de l'opération d'aménagement sur le secteur du Triangle de Gonesse ;

Vu l'arrêté du préfet du Val d'Oise n° 13 538 en date du 21 septembre 2016, portant création de la zone d'aménagement concerté « Triangle de Gonesse » ;

Vu l'avis du comité consultatif des opérations réuni le 25 septembre 2023 ;

Vu le rapport du Directeur général ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : Grand Paris Aménagement est à ce jour maître d'ouvrage du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse, au titre duquel une modification de la ZAC créée le 21 septembre 2016 est actuellement envisagée, poursuivant les objectifs suivants :

- Renforcer l'attractivité du territoire en complétant l'offre économique existante (Roissypôle, ZAC Sud CDG, Paris Nord 2, Le Bourget, etc.)

- Implanter des activités économiques tertiaires et productives, notamment thématiques sur les filières de la bio économie et en lien avec les projets agricoles du territoire.
- Développer une forte densité d'emploi à l'hectare, pouvant bénéficier en premier lieu aux habitants du territoire
- Aménager un pôle gare multimodal autour de la future gare GPE
- Implanter des équipements publics structurants pour le territoire, répondant notamment au besoin de développer l'offre de formation sur le territoire.
- Au sein de la lisière agricole, accueillir des projets de production agricole à vocation expérimentales, sociale, pédagogiques.

Article 2 : La concertation sera conduite de façon à permettre aux habitants, associations locales et aux autres personnes concernées, pendant toute la durée d'élaboration du projet d'aménagement, d'accéder aux informations relatives à celui-ci, de formuler des observations et propositions en vue de la modification de la ZAC « Triangle de Gonesse ».

Aussi, il est prévu les modalités de concertation suivantes :

- Une information sur les sites internet de Grand Paris Aménagement, de la ville de Gonesse et de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ;
- Une information au sein du journal municipal de la ville de Gonesse ;
- Une mise à disposition du public d'un registre physique d'observations situé à l'accueil de la mairie de Gonesse aux horaires d'ouverture ;
- Une mise en place d'un formulaire de contact permettant la formulation d'observations sur le site internet de Grand Paris Aménagement ;
- L'organisation d'une réunion publique ;
- L'organisation d'ateliers de concertation ;

Le lancement de la concertation sera porté à connaissance du public par une information sur les sites internet de Grand Paris Aménagement, de la ville de Gonesse et de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France. Une information par voie d'affiche est également prévue.

Les événements seront organisés en présentiel si les conditions sanitaires le permettent ou à défaut en ligne.

Article 3 : La présentation délibération fera l'objet d'une publicité conformément à la réglementation en vigueur,

Article 4 : Le Directeur général rendra compte lors des prochaines réunions du conseil d'administration de l'exécution de la présente délibération.

Fait en 2 exemplaires originaux,
Certifié exact,

Le Président du conseil d'administration,
Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT

